

VSD n°1723 du 2 septembre 2010

DROIT DE RÉPONSE DE M. FRANÇOIS-MARIE BANIER

Vous affirmez dans votre article intitulé « Banier le déshérité! », publié sous la signature de Sandra Tosello, dans votre numéro 1723, du 2 septembre 2010, que mes prétendues « pressions » sur Madame Liliane Bettencourt seraient devenues sans limites « à partir de 2002 » ainsi qu'en témoigneraient « sept contrats d'assurance-vie souscrits » par Liliane Bettencourt présentés comme « de gros cadeaux qui tombent » très opportunément lorsque Liliane Bettencourt sort de l'hôpital... ».

Ces informations véhiculées ad nauseam auprès des médias sont fausses. D'une part, il n'y a jamais eu sept contrats d'assurance mais cinq et seuls deux d'entre eux ont été rachetés à ce jour à mon profit par Liliane Bettencourt, et ce devant notaire. D'autre part, ces cinq contrats ont été initialement souscrits par Liliane Bettencourt en 1988 et 1992, et sa décision de m'en désigner bénéficiaire, sans que je le sache à l'époque, date de la fin des années 1990 et non de 2002.

Contrairement à vos affirmations, ces « gros cadeaux » ne sont donc pas le résultat de « pressions » que je n'ai jamais exercées et ne sont pas davantage « tombés très opportunément » lorsque Liliane Bettencourt « sort de l'hôpital... ».

Cette déformation des faits est non seulement choquante mais je considère qu'elle porte une atteinte grave à ma présomption d'innocence, dont j'entends solliciter réparation devant les tribunaux.